

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

JG/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 18 DECEMBRE 2023 à 18h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 - MARANDET Yannick
2 - Yves PAVILLET	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 -
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 - CEFALU Alexia
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : Jérôme NOUAIS (pouvoir à Philippe GOLEC), Lucie TEIXEIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : FETTAH Mohamed

N° 18-12-2023/82

APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 10 juillet 2023, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'adoption de la nomenclature budgétaire M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

CONSIDERANT que cette nouvelle nomenclature impose l'adoption, par l'assemblée délibérante, d'un règlement budgétaire et financier (RBF), valable pour la durée de la mandature et fixant notamment :

- Les modalités de gestion interne des autorisations de programmes (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) y afférant dans le respect du cadre prévu par la législation en vigueur A ce titre, il fixe les règles de caducité des AP et des AE ;
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier joint à la présente délibération.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance



FETTAH Mohamed

Le Maire



Béatrice SANTAIS

